

| MATIERES / UE / MODULES | JOURS | DATES | TYPE D'EPREUVE | HORAIRES | | | | SALLES D'EXAMEN |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------|----------------|----------------|--------------------|--------------------|----------------------|-----------------|
| | | | | APPEL / COPIES | DEBUT DE L'EPREUVE | DUREE DE L'EPREUVE | DUREE AVEC 1/3 TEMPS | |
| UE 5-3-3 Bilan et évaluation de la cognition mathématique | Lundi | 17 janvier 2022 | Ecrit | 13h45 | 14h00 | 2 heures | 2 heures 40 | Amphi Varelle |
| UE 5-4-3 Intervention ortho dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions OMF | Mercredi | 19 janvier 2022 | Ecrit | 08h45 | 09h00 | 2 heures | 2 heures 40 | Amphi Varelle |
| UE 5-7-2 Intervention ortho en aphasiologie | Mercredi | 19 janvier 2022 | Ecrit | 13h45 | 14h00 | 2 heures | 2 heures 40 | Amphi Varelle |
| UE 5-7-7 Bilan, évaluation et intervention ortho dans le cadre des troubles développementaux | Jeudi | 20 janvier 2022 | Ecrit | 08h45 | 09h00 | 2 heures | 2 heures 40 | Amphi Varelle |
| UE 5-8-1 Connaissances théoriques, cliniques et répercussions du handicap sur la communication et le langage | Jeudi | 20 janvier 2022 | Ecrit | 13h45 | 14h00 | 2 heures | 2 heures 40 | Amphi Varelle |
| UE 5-2-3 Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme | Vendredi | 21 janvier 2022 | Ecrit | 13H45 | 14H00 | 2 heures | 2 heures 40 | Amphi Varelle |

Ce calendrier vaut convocation individuelle.

CONSIGNES en page 2.

En vertu de l'Article 3-5 relatif à l'assiduité du règlement intérieur de l'Ilfomer, "**seuls sont autorisés à se présenter à la 1ère session des épreuves de validation des connaissances théoriques et pratiques, les étudiants ayant eu une assiduité suffisante, soit moins de trois absences non justifiées par semestre**". Le semestre comprend la période légale de convocation (du jour de la transmission de celle-ci au 1er jour des épreuves) jusqu'à la fin de la dernière épreuve.

CONSIGNES SPECIFIQUES A RESPECTER IMPERATIVEMENT :

Les étudiants doivent se présenter à l'appel **munis de leur carte d'étudiant de l'année en cours**.

L'accès aux salles d'examen est interdit à tout étudiant porteur d'un couvre-chef ou accessoire pouvant dissimuler un système de transmission d'informations orales (dont boules, mousses et cires de protection auditive).

Les téléphones portables doivent être éteints et enfermés dans les sacs ou porte-documents ainsi que les ordinateurs, les PDA, les baladeurs, les oreillettes, les matériels électroniques. **Les sacs doivent être déposés au pied du bureau**.

Il est interdit d'écrire sur les feuilles de brouillon et de consulter le sujet avant que l'autorisation soit donnée par le responsable de salle.

Aucune sortie anticipée n'est autorisée pendant les épreuves.

Aucun retardataire n'est admis après la distribution des sujets.

Les étudiants ne doivent pas communiquer entre eux et ne doivent pas utiliser de documentation **quelle qu'en soit la forme**, y compris électronique.

L'utilisation de toute **calculatrice** pourra être interdite par l'enseignant responsable de l'épreuve. Si les calculatrices ne sont pas interdites, **elles ne doivent pas être programmables ou alpha-numériques**. Aucun prêt et aucun échange de calculatrice ne sera toléré une fois l'appel effectué.

Pour les épreuves avec copie, **UNE SEULE ENCRE** doit être utilisée, y compris pour les parties soulignées et les croquis éventuels. Les surligneurs sont interdits.

Pour les épreuves de **Q.C.M.**, les croix doivent être réalisées au stylo à bille noir ou au stylo à encre gel de couleur noir non effaçable, écriture large 7 ou 8, en rejoignant les 4 coins de la case sans la dépasser. **Il est interdit d'utiliser du correcteur blanc**.

Le non respect de ces dispositions sera considéré comme une tentative de fraude et fera l'objet d'une procédure disciplinaire.

Signé électroniquement par : Jean-Christophe Davie

Date de signature : 10/12/2021

Qualité : Administrateur provisoire de l'ILFOMER

